



FORMATION ADULTE

ACACED – MODULE CHIEN

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE, PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

ACACED signifie Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques.

Cette attestation certifie que le détenteur possède les connaissances exigées pour l'exercice de certaines professions en lien avec les animaux de compagnie (espèce canine ou espèces canine et féline).

La formation s'adresse à toute personne ayant l'obligation de posséder l'ACACED.

Elle ne demande aucun prérequis.

OBJECTIFS :

Former et actualiser des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Obtenir l'ACACED

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Prise en compte des situations particulières liées au handicap.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- Inscriptions par mail : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr
- Les candidats reçoivent ensuite un mail les informant des dates de formation et des modalités de règlement.

DURÉE :

2 jours soit 14h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

2 journées de cours organisées autour des 8 modules

1 QCM organisé en fin de session de formation : 2 essais possibles.

La formation est assurée par M. Nathan VALDEZ

TARIFS :

Coût de la formation : 290 €

Frais annexes en option :

-Déjeuner : 13 €

-Repas du soir : 9 €

-Nuitée avec petit déjeuner : 17 €

INDICATEURS 2023

Taux de réussite 2023 : 100 % (9 personnes présentées, 9 personnes ayant obtenues le certificat)

Taux de satisfaction 2023 : 100%

Dernière mise à jour : avril 2024





MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'évaluation se déroule à l'issue de la 2ème journée de formation sur le site, sous la forme d'un QCM à partir d'une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne par identifiant et mot de passe.

SUMI DE L'ACTION :

Emargement par les stagiaires et le formateur

Délivrance du bordereau de score à l'issue de la formation

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Droit d'exercer certaines professions en lien avec les animaux :

- La gestion de fourrière ou bien de refuge.
- Le transit (ambulancier/taxi animalier...) ou la garde d'animaux domestiques (pension, pet-sitter...)
- L'éducation canine et le dressage.
- La présentation au public de chiens et de chats (exposition, concours...).
- La vente d'animaux (vendeur en animalerie...)

Actualisation tous les 10 ans sans évaluation finale

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en 8 modules :

- **Le logement** : aménagement des locaux, normes spécifiques, équipements et hygiène, etc., ...
- **L'alimentation** : évolution des besoins, le choix et la quantité des aliments, l'eau, la préparation, la distribution et stockage des aliments, etc., ...
- **La reproduction** : anatomie, maîtrise et étapes de la reproduction, etc., ...
- **La santé animale** : soins d'entretien et d'hygiène, les principales maladies, les premiers soins, les mesures sanitaires et médicales, etc., ...

Le comportement : période de développement, signes comportementaux, principe d'éducation, etc., ...

- **Le droit animal** : statut juridique, protection animale, réglementation, etc., ...
- **Le transport** : moyens et modalités de transports, bien-être des animaux transportés, le risque pour les animaux et les personnes, etc., ...
- **La sélection** : races, standards et lignées, génétique, les groupes de chiens, etc.,

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
à VILLIÉ MORGON

